



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

1/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** AQUA K-OTHRINE  
**UFI** HC90-C00A-000Y-X3KE  
**Code du produit (UVP)** 06477399

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer S.A.S.  
Bayer Environmental Science  
16, rue Jean Marie Leclair  
69009 Lyon  
France  
**Service responsable** E-mail : fds-france@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** +33(0)4.72.85.25.25  
**Numéro INRS** +33(0)1.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Danger par aspiration: Catégorie 1  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

2/13  
Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- Deltaméthrine
- Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).  
P330 Rincer la bouche.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

Deltaméthrine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

3/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Nature chimique

Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)  
Deltaméthrine 20 g/l

##### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| Nom  | No.-CAS /<br>No.-CE /<br>REACH Reg. No.         | Classification   | Conc. [%]           |
|--|---|--|---------------------|
|  |   | RÈGLEMENT (CE) No<br>1272/2008   |                     |
| Deltaméthrine  | 52918-63-5<br>258-256-6                         | Aquatic Chronic 1, H410<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Acute Tox. 3, H331<br>Acute Tox. 3, H301                 | 2,00                |
| Hydrocarbures, C10-C13,<br>aromatiques, <1 %<br>naphtalène | 922-153-0<br>01-2119451097-39-xxxx              | Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2, H411   | > 10,0 – <<br>25,0  |
| Octadecan-1-ol éthoxylé                                    | 9005-00-9<br>500-017-8                          | Eye Dam. 1, H318   | > 1,00 – <<br>3,00  |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-<br>one                           | 2634-33-5<br>220-120-9<br>01-2120761540-60-0003 | Skin Sens. 1, H317<br>Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Acute 1, H400 | > 0,005 – <<br>0,05 |

##### Information supplémentaire

|                                  |            |   |
|----------------------------------|------------|---|
| Deltaméthrine                    | 52918-63-5 | Facteur M: 1.000.000 (acute), 1.000.000 (chronic) |
| 1,2-benzisothiazol-<br>3(2H)-one | 2634-33-5  | Facteur M: 10 (acute)                             |
| 1,2-benzisothiazol-<br>3(2H)-one | 2634-33-5  | SCL: Skin Sens. 1; H317: SCL >= 0,05 %            |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

4/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

---

|  |  |
|--|--|
| <b>Contact avec la peau</b>  | Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  |
| <b>Contact avec les yeux</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Ingestion</b>   | Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.   |
| <b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   |  |
| <b>Symptômes</b>   | Local: Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Toux, éternuements<br><br>Systémique: Sensation de gêne dans la poitrine, tachycardie, hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Oedème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie, Vertiges  |
| <b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> |  |
| <b>Risques</b>   | Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.  |
| <b>Traitement</b>  | Traitement systémique: Traitement initial: symptomatique. Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex.: diazépam) doit être administrée aux doses standards. Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital. Contre-indication: atropine. Contre-indication: dérivés d'Adrénaline. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Guérison spontanée et sans séquelles.<br><br>En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. |

---



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

5/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Appropriés</b>   | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. |
| <b>Inappropriés</b> | Jet d'eau à grand débit  |

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>Précautions</b> | Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|--------------------|---|

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Méthodes de nettoyage</b> | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
|------------------------------|--|

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Conseils supplémentaires</b> | Vérifier également l'existence de procédures internes au site. |
|---------------------------------|--|

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |   |
|---|---|
| <b>Conseils pour une manipulation sans danger</b> | Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. |
|---|---|



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

6/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** Coex HDPE/EVOH/HDPE

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants    | No.-CAS    | Valeur limite d'exposition      | m.à.j. | Base     |
|---------------|------------|---------------------------------|--------|----------|
| Deltaméthrine | 52918-63-5 | 0,01 mg/m <sup>3</sup><br>(TWA) |        | OES BCS* |

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains** Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée. Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

7/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

|                      |   |
|----------------------|---|
| Type de matière      | Caoutchouc nitrile                      |
| Taux de perméabilité | > 480 min                               |
| Épaisseur du gant    | > 0,4 mm                                |
| Norme                | Gants de protection conformes à EN 374. |

**Protection des yeux** Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

**Protection de la peau et du corps** Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.  
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.  
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| <b>Forme</b>  | suspension, opaque  |
| <b>Couleur</b>  | blanc   |
| <b>Odeur</b>  | forte, caractéristique  |
| <b>Seuil olfactif</b>                                     | Donnée non disponible   |
| <b>pH</b>   | 3,5 - 5,0 (100 %) (23 °C)<br>4,5 - 7,5 (1 %) (23 °C) (eau désionisée) |
| <b>Point/intervalle de fusion</b>                         | Donnée non disponible   |
| <b>Point d'ébullition</b>                                 | Donnée non disponible   |
| <b>Point d'éclair</b>                                     | Donnée non disponible   |
| <b>Inflammabilité</b>                                     | Donnée non disponible   |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                  | > 450 °C<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.      |
| <b>Énergie minimale d'ignition</b>                        | Donnée non disponible   |
| <b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b> | Donnée non disponible   |
| <b>Limite d'explosivité, supérieure</b>                   | 7,00 % (v)<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.    |
| <b>Limite d'explosivité, inférieure</b>                   | 0,8 % (v)<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.     |
| <b>Pression de vapeur</b>                                 | Donnée non disponible   |



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

8/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

|  |   |
|--|---|
| <b>Taux d'évaporation</b>                    | Donnée non disponible   |
| <b>Densité de vapeur relative</b>            | 1,00<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.    |
| <b>Densité relative</b>                      | Donnée non disponible   |
| <b>Densité</b>                               | env. 1,00 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)                             |
| <b>Hydrosolubilité</b>                       | miscible  |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b> | Deltaméthrine: log Pow: 6,4 (25 °C)                             |
| <b>Viscosité, dynamique</b>                  | <= 30 mPa.s (20 °C)<br>Gradient de vitesse 7,5 /s               |
| <b>Viscosité, cinématique</b>                | env. 3 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)                               |
| <b>Tension superficielle</b>                 | env. 25,7 mN/m (40 °C)  |
| <b>Propriétés comburantes</b>                | Donnée non disponible   |
| <b>Explosivité</b>                           | Donnée non disponible   |
| <b>9.2 Autres informations</b>               | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>10.1 Réactivité</b>                           | Stable dans des conditions normales.  |
| <b>10.2 Stabilité chimique</b>                   | Stable dans les conditions recommandées de stockage.  |
| <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b> | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. |
| <b>10.4 Conditions à éviter</b>                  | Températures extrêmes et lumière du soleil directe.   |
| <b>10.5 Matières incompatibles</b>               | Stocker dans l'emballage d'origine.   |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>  | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.                                   |

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Toxicité aiguë par voie orale</b> | DL50 (Rat) 304 mg/kg  |
| <b>Toxicité aiguë par inhalation</b> | CL50 (Rat) > 5,80 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Concentration atmosphérique maximale atteinte. |





## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

9/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

|   |   |
|---|---|
| <b>Toxicité cutanée aiguë</b>                       | DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg  |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>         | Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)   |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)   |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      | Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)<br>OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler<br>Peau: Sensibilisant (Souris)<br>OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Deltaméthrine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par : effets neurocomportementaux transitoires typiques de la neurotoxicité des pyréthrinoides.

### Evaluation de la mutagénèse

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Deltaméthrine sont liés à la toxicité maternelle.

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,422 mg/l



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

10/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

|   |  |
|---|--|
|   | Durée d'exposition: 96 h<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire.  |
| <b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>   | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) 0,0131 µg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.  |
| <b>Toxicité des plantes aquatiques</b>            | CE50 (Algues) > 9,1 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.  |
| <b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>          |  |
| <b>Biodégradabilité</b>                           | Deltaméthrine:<br>Pas rapidement biodégradable   |
| <b>Koc</b>  | Deltaméthrine: Koc: 10240000   |
| <b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>          |  |
| <b>Bioaccumulation</b>                            | Deltaméthrine: Facteur de bioconcentration (FBC) 1.400<br>Ne montre pas de bioaccumulation.  |
| <b>12.4 Mobilité dans le sol</b>                  |  |
| <b>Mobilité dans le sol</b>                       | Deltaméthrine: Immobile dans le sol  |
| <b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b> |  |
| <b>Évaluation PBT et vPvB</b>                     | Deltaméthrine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). |
| <b>12.6 Autres effets néfastes</b>                |  |
| <b>Information écologique supplémentaire</b>      | Aucune donnée écologique supplémentaire disponible.  |

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Produit</b>                        | Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.  |
| <b>Emballages contaminés</b>          | Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.<br>Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. |
| <b>Code d'élimination des déchets</b> | <b>02 01 08*</b> déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses   |



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

11/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID/ADN

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>   |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DELTAMETHRINE SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9   |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III   |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI   |
| Code danger                                | 90  |
| Code tunnel                                | -   |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

#### IMDG

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>   |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9   |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III   |
| 14.5 Polluant marin                        | OUI   |

#### IATA

|  |  |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION ) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9  |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III  |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI  |

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Information supplémentaire



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

12/13

Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

### Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure  
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CEx Concentration d'Effet pour X%  
CIx Concentration d'Inhibition pour X%  
CLx Concentration Létale pour X%  
Conc. Concentration  
DLx Dose Létale pour X%  
EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées  
ETA Estimation de la toxicité aiguë  
IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses  
IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)  
IMDG International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des



## AQUA K-OTHRINE

Version 10 / F  
102000011793

13/13  
Date de révision: 25.05.2022  
Date d'impression: 25.05.2022

|              |   |
|--------------|---|
|              | merchandise dangereuse  |
| LOEC/LOEL    | Concentration/Dose minimale avec effet observé  |
| MARPOL       | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships -<br>Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs   |
| NE/EN        | Norme européenne  |
| NOEC/NOEL    | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.<br>NOEC/NOEL en anglais.   |
| No.-CAS      | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)   |
| No.-CE       | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)  |
| OCDE         | Organisation de coopération et de développement économique  |
| OMS          | Organisation mondiale de la Santé   |
| RID          | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises<br>dangereuses  |
| TWA          | Valeur limite de moyenne d'exposition   |
| UE           | Union Européenne  |
| UN           | Nations Unies   |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Mise à jour rédactionnelle.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.